

Département de
MEURTHE-ET-MOSELLE

Mairie de BAGNEUX



ARRÊTÉ DU MAIRE - 2025.AR. 09

ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

Cadre d'emploi des Adjointes administratives territoriales pour l'accès au grade d'adjointe administrative territoriale principale de 2^{ème} classe

Le Maire de BAGNEUX,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX,

VU l'arrêté du Maire en date du 02/07/2025 portant sur les lignes directrices de gestion définissant la promotion et la valorisation des parcours professionnels en matière d'avancement de grade,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er :

Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjointe administrative territoriale principale de 2^{ème} classe est fixé comme suit au titre de l'année 2025 :

IDENTITE DES AGENTS	N° D'ORDRE
Mme GEORGES Celine	1

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promu : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

ARTICLE 2 :

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 :

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Président du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle,

Fait à Bagneux, le 2 juillet 2025

Le Maire, Ludovic DELOCHE

